Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20260903-20260906-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
En Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 03 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six **le Jeudi 03 Septembre à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLEE, Nicolas LE CHANU, Katia CARRÉE, Rosemary GOUJON, Alexis GOUYETTE, Maïwenn COTILLARD et Valentine DUBOIS

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – IX – 06

Objet : Dépenses d'équipement 2026 et emprunt : décision modificative

Lors de l'élaboration du budget primitif 2026, une prérogative n'a pas été respectée, à savoir que les recettes liées à l'emprunt (493 158,72 €) sont supérieures au total des dépenses d'équipement (319 570,98 €). Or, l'emprunt est exclusivement destiné à financer des investissements.
Aussi, le bureau du contrôle budgétaire de la préfecture des Côtes d'Armor demande une régularisation.

Il convient donc de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 15 voix pour et aucune contre,

MODIFIE le budget principal de la manière suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°2026/01 – Dépenses d'équipement et emprunt

Chapitre 27 - DI :	***Chapitre 16 - RI***
Compte 276348 : - 173 587,74 €	***Compte 1641 : - 173 587,74 €***

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 07/09/2026
Publication le 07/09/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC (Côtes-d'Armor)